

Raison Sociale :
Commune :

N° SIRET :
Année :

CODE	bc	LIBELLE	NAF 2	Surface minimale d'assujettissement	Cheptel à déclarer
E19	01	Apiculture	0149Z	200	= nombre de ruches
E89	02	Cailles vendues mortes	0149Z	60 000	= nombre de cailles vendues par an
E88	02	Cailles vendues vives	0149Z	100 000	= nombre de cailles vendues par an
E51	02	Canards à foie gras	0147Z	1200	= nombre de canards produits par an
E37	01	Canards colvert	0147Z	225 canes	= nombre de canes présentes
E92	02	Canards colvert	0147Z	9 000 animaux vendus	= nombre d'animaux vendus par an
E16	03	Canards ordinaires en claustration	0147Z	1 500 m2	= superficie du bâtiment en m2
E43	02	Canards ordinaires en claustration	0147Z	30 000 têtes	= nombre de têtes produites par an
E46	02	Canards fermiers ou label avec parcours	0147Z	14 000 têtes	= nombre de têtes produites par an
E42	03	Canards fermiers ou label avec parcours	0147Z	700 m2	= superficie du bâtiment en m2
E70	05	Caprins hors sol, naisseur engraisseur	0145Z	1200 heures	= nombre d'heures de travail par an
E99	01	Chats (à compter de la 2ème portée)	0149Z	8 femelles reproductrices	= nombre de femelles s'étant déjà reproduites
E98	01	Chiens (à compter de la 2ème portée)	0149Z	8 femelles reproductrices	= nombre de femelles s'étant déjà reproduites
E03	02	Dindes de Noël	0147Z	1 500 dindes	= nombre de dindes produites par an
E01	03	Dindes label - fermières	0147Z	700 m2	= superficie du bâtiment en m2
E02	02	Dindes label - fermières	0147Z	7 500 têtes	= nombre de têtes produites par an
E18	03	Dindes ordinaires – élevage industriel	0147Z	1500 m2	= superficie du bâtiment en m2
E62	01	Equidés domestiques (chevaux, poneys, anes) entraînement dressage	8551Z 9319Z	5	= nombre d'équidés dressés/entraînés par an
E38	05	Escargots	0149Z	1200 heures	= nombre d'heures de travail par an
E44	01	Faisans de tir	0149Z	175 poules présentes	= nombre de poules présentes
E26	02	Faisans de tir	0149Z	4 500 têtes vendues	= nombre de faisans vendus par an
E32	01	Lapins angora présents	0149Z	200 (dont 150 en production)	= nombre de lapins présents
E31	04	Lapins de chair	0149Z	125	= nombre de cages mères
E30	01	Lapins de chair	0149Z	140	= nombre mères présentes
E93	01	Lièvres	0149Z	50 couples reproducteurs	= nombre de couples reproducteurs présents
E17	02	Oies à foie gras	0147Z	500 par an	= nombre de têtes produites par an
E70	05	Ovins hors sol, naisseurs engraisseurs	0145Z	1 200 heures	= nombre d'heures de travail par an
E23	01	Perdrix de tir	0149Z	225 couples	= nombre de couples présents
E90	02	Perdrix de tir grises	0149Z	4 500	= nombre de perdrix grises vendues par an
E91	02	Perdrix de tir rouges	0149Z	4 000	= nombre de perdrix rouges vendues par an
E48	01	Pigeons de chair vendus morts	0149Z	600 couples	= nombre de couples présents
E47	01	Pigeons de chair vendus vifs	0149Z	750 couples	= nombre de couples présents
E41	03	Pintades label en volière	0147Z	700 m2	= superficie du bâtiment en m2
E45	02	Pintades label en volière	0147Z	22 500 têtes	= nombre de têtes produites par an
E14	03	Pintades ordinaires élevage industriel	0147Z	1 500 m2	= superficie du bâtiment en m2

CODE	bc	LIBELLE	NAF 2	Surface minimale d'assujettissement	Cheptel à déclarer
E80	04	Porcs engraissement	0146Z	300 places	=nombre de places de porcs
E10	03	Poules pondeuses et reproductrices	0147Z	750 m ²	=superficie du bâtiment en m2
E12	03	Poulets de chair ordinaires élevage industriel	0147Z	1 500 m ²	=superficie du bâtiment en m2
E40	03	Poulets de chair label- fermier	0147Z	700 m ²	=superficie du bâtiment en m2
E09	02	Poulets de chair label - fermier	0147Z	22 500 têtes	=nombre de têtes produites par an
E78	01	Sangliers élevage tir/boucherie	0149Z	25 laies	=nombre de laies présentes
E86	02	Sangliers élevage tir/boucherie	0149Z	125	=nombre d'animaux vendus par an
E81	01	Truies naisseurs	0146Z	42	=nombre de truies présentes
E82	01	Truies naisseurs-engraisseurs	0146Z	21	=nombre de truies présentes
E33	03	Truites et salmoniculture	0322Z	500 m2	=superficie des bassins en m2
E49	04	Veaux – nombre de places	0142Z	100	=nombre de places
E53	02	Veaux en batterie – engraissement	0142Z	300 veaux produits	=nombre de veaux produits par an
Autres élevages (à préciser)				1200 heures	=nombre d'heures de travail par an

En l'absence d'équivalence, les élevages hors sol particuliers se vérifient par rapport aux 1 200 heures de travail par an.

Les élevages bovins laitiers ou allaitants (hors élevage spécifique de veaux) ainsi que les élevages ovins et caprins sauf hors sol (débutés depuis le 1^{er} janvier 2019) sont assujettis sur une base parcellaire.

Elevage pratiqué (cocher la case le cas échéant) :

- Bovins laitiers
 Bovins viande (hors veaux)
 Ovins (avec parcellaire exploité)
 Caprins (avec parcellaire exploité)

En cas d'exercice d'une activité de prolongement de type transformation, conditionnement, commercialisation issue de l'élevage et/ou d'agrotourisme, merci de compléter le temps de travail annuel consacré par l'ensemble des non salariés participants (exploitant, collaborateur, aide familial) à ces activités dans le tableau ci-après :

Au démarrage de l'activité : il s'agit d'un temps estimé. Si l'activité est déjà pratiquée et qu'il s'agit d'une mise jour : indiquer le temps réel.

Uniquement en cas de démarrage d'activité indiquer ci-après le temps de travail estimé des salariés qui seront employés au cours de la première année : heures par an

Le temps de travail des salariés est ensuite repris automatiquement sur la base des déclarations de salaires.

P01	Transformation	= nombre d'heures de travail par an
P02	Conditionnement	= nombre d'heures de travail par an
P03	Commercialisation	= nombre d'heures de travail par an
P04	Agrotourisme	= nombre d'heures de travail par an
P00	Autres prolongements Précisez :	= nombre d'heures de travail par an

Date : Signature du déclarant :